

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1913

20 août 2011

SOMMAIRE

Abaltex Group S.A.	91778	Lux Animation SA	91791
Abate Constructions S.à r.l.	91820	Luxembourg Tobacco Company S.A.	91805
Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	91810	Lux Studio S.A.	91806
Al.Met Invest S.A.	91778	Machal S.A.	91820
Alex Lu S.à r.l.	91819	Neimann S.à r.l.	91806
Amadis S.A.	91790	Notrine S.A.	91807
As Neelstudio S.à r.l.	91819	Ouvea Investment S.A.	91807
Bressart Finance S.A.	91791	Pawor Group S.A.	91807
Capac S.A.	91819	Peristal S.A.	91808
Erache Investment S.A.	91790	Purple Rose S.A. - SPF	91808
European Logistics	91792	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	91809
E.V.R. Endovascular Researches S.A.	91791	Reactor 7 Sicav	91809
Gelati SA	91820	Résidence du château S.C.I.	91823
GenMed Soparfi S.à r.l.	91794	R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A.	91808
Graphiconsulting S.A.	91792	ROBUST, Rules Orchestrator for Your Bu- siness Trunk Sàrl	91821
Groupe Supado S.A.	91793	SADE S.A.	91823
GS 7 S.à r.l.	91817	Sahelin Import S.A.	91811
Home Design Solution S.A.	91815	Schütz & Ries S.A.	91811
Immo Nam Sàrl	91818	Securité Construction S.à r.l.	91824
Industry Services International	91818	S.F. Trans S.à r.l.	91810
I.S. Lux S.A.	91818	Shessen Holding S.A.	91813
Jardin D.L. S.A.	91818	Sparflex Diffusion et Participation Interna- tional (SDPI)	91814
Jardin D.L. S.A.	91818	Stafford Capital Holdings S.A.	91793
Jardin D.L. S.A.	91819	Stampzz Media S.A.	91778
Jardin D.L. S.A.	91819	Tiffany Business Centre S.A.	91823
Kamen Société Anonyme Holding	91793	Tradboat S.A.	91814
Kamen SPF S.A.	91793	Tradlux S.A.	91814
Kaori S.A.	91794	Vandelys S.A.	91814
Koza S.à r.l.	91792	Worldwide Lotus Holding S.A.	91820
Leimmo S.à r.l.	91806		
Lencor Investment S.A.	91806		
Lindner Isoliertechnik GmbH, Niederlas- sung Luxemburg	91794		
Lindner Isoliertechnik und Industrieservice GmbH	91794		

Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.671.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société
AL Met Invest S.A. qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 9 mai 2011*

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Marco Sterzi par Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, Italie, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2011087499/19.

(110097058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Abaltex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087501/17.

(110097134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Stampzz Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 161.199.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of May,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Lucilinburhuc Services S.A., a public liability company (société anonyme) having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.174, represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 23 May 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public liability company (société anonyme) under the name "STAMPZZ MEDIA S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to acquire or dispose of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and to have in charge the administration, management, control, and development of such participations. The Company may in particular acquire, by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debit instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may further make direct or indirect real estate investments. The Company may also create, develop, acquire, manage, renew, license and sell intellectual property rights, such as trademarks, internet domain names, designs and models, patents and/or copyright or any other right relating to intellectual property as well as to create, develop, acquire, manage, license and sell computer and other communication network softwares, social online networking applications, audio, text, and video broadcasting services over computer and other communication networks.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue, by way of notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case, as far as these activities do not constitute activities regulated by the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their effective management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out all transactions and may in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) consisting of one hundred fifty thousand (150,000) shares without designation of a nominal value.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) to five hundred thousand euro (EUR 500,000) by the creation and issuance of shares without designation of a nominal value;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorized share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorized share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares may be in registered or bearer form, at the option of the shareholder, except those shares for which the law requires the registered form.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management – Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorized to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-

day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and

8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Lucilinburhuc Services S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe the one hundred fifty thousand (150,000) shares, without designation of a nominal value and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000).

The amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2.000).

Declarations

The undersigned notary states herewith that the conditions of the article 26 of the Luxemburgish law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended have been respected.

Resolutions of the single shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the single shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Mr. Carlo SCHNEIDER, business consultant, born on 8 June 1967 in Ettelbruck, Grand-Duchy of Luxembourg, residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg is appointed as the single director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting which will be held in 2016.

2. FSG S.A., a Luxembourg public liability company, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 147.608, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company which will be held in 2016.

3. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Luciliburhuc Services S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.174,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mai 2011; et

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «STAMPZZ MEDIA S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements

seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations ainsi que leur aliénation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et pourra effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers. Elle pourra en outre créer, acquérir, gérer, renouveler, concéder (notamment sous forme de licence) et céder des droits de propriété intellectuelle, tels que des marques de fabrique ou de commerce, des noms de domaines internet, des dessins ou des modèles, des brevets et/ou des droits d'auteur ou tout autres droits de propriété intellectuelle. La Société a aussi pour objet de concevoir, développer, acquérir, gérer et concéder (notamment sous forme de licence) et céder des logiciels pour ordinateurs ou autres outils de communication, des applications de réseaux sociaux en ligne, et des services de diffusion de sons, textes, images photographiques et vidéos sur des réseaux informatiques ou autres réseaux de communication.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à cinq cent mille euros (EUR 500.000) par la création et l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations

écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou partout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

VII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Lucilinburhuc Services S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000).

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été respectées.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Carlo Schneider, consultant, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Grand-Duché du Luxembourg, demeurant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, est nommé administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2. FSG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 147.608, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011 /24485. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011078371/651.

(110086343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Amadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 72.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, Rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pierre GUERIN.

Référence de publication: 2011087506/10.

(110096800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Erache Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087531/17.

(110097133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pierre GUERIN.

Référence de publication: 2011087515/10.

(110096797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

E.V.R. Endovascular Researches S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.887.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société E.V.R. Endovascular Researches S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 6 juin 2011, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale a décidé de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, trois nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie et résidant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,
- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résidant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Alessandro Lualdi, né le 2 février 1951 à Marcallo con Casone, Italie, et résidant au 74, Via Roma, I-20010 Marcallo con Casone, Italie

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, résident professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2011087527/27.

(110097054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Lux Animation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.514.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique de Lux Animation S.A. prises en date du 25 mai 2011 que:

- la société Ernst & Young S.A., dont le siège social est situé 7, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour un mandat d'une année avec effet au 15.06.2010;
- Monsieur Eric Anselin, demeurant 43, rue du Chemin de Fer, L-7226 Helmsange, a été nommé en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087560/16.

(110097119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
de la Société prises en date du 10 juin 2011*

L'assemblée générale de la Société a décidé, en date du 10 juin 2011, de proroger les mandats des administrateurs de la Société ci-dessous nommés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- M. Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses, France, et domicilié professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- M. Ralf Susser, né le 15 octobre 1968 à Calw, Allemagne, et domicilié professionnellement au 95, Innere Kanalstrasse, 50 823 Cologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics

Signature

Référence de publication: 2011087529/18.

(110097011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Graphiconsulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.655.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 21 juin 2011 à 11 h:

Les mandats d'administrateurs suivants ont été révoqués:

- Mme Julia Conde

- Mr Robert François

- Mr Javier Garcia Quijida

Le mandat de Mme Conde de Déléguée à la gestion journalière est également révoqué

Ont été nommés au poste d'administrateur:

- Mme Sonia Agozzino, née le 07/01/1975 à Auvélais (B) et demeurant Place Didier 24 à 6700 Arlon (B)

- Mr Daniel Bouillon, né le 04/12/1941 à Morialmé (B) et demeurant Rue du Forêt 350 à 5621 Morialmé (B)

- Mr Eric Hologne, né le 29/03/1967 à Mariembourg (b) et demeurant Rue Joseph Misson 92 à 51 70 Lesves (B)

Mme Agozzino est nommée Administrateur Délégué, déléguée à la gestion journalière

Le mandat des administrateurs est établi pour une durée de six ans, et prendra fin au terme de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la société Consultis Sarl, numéro RCS B0111 706, ayant son siège 29 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est reconduit pour une durée de six ans, et prendra fin au terme de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2011087533/23.

(110097110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Koza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 148.799.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011087731/11.

(110097809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Groupe Supado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.694.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg à compter du 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011087537/13.

(110096745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 15, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 93.304.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg à compter du 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011087547/13.

(110096906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Kamen SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kamen Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 19.286.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2011

Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert-comptable, demeurant à 7, rue du Fort Rheinsheim, L 2419 Luxembourg

MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

FIDIGA S.A.,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23.598, avec siège social à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, avec adresse professionnelle à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Qu'est élue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012

EWA REVISION S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38.937, avec siège social à 45, av. J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087549/28.

(110096914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Kaori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.186.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087550/17.

(110097131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Lindner Isoliertechnik und Industrieservice GmbH, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Lindner Isoliertechnik GmbH, Niederlassung Luxemburg).**

Adresse de la succursale: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 116.728.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Der Firmenname sowie der Name der Zweigniederlassung Luxembourg werden von "Lindner Isoliertechnik GmbH" in

"Lindner Isoliertechnik und Industrieservice GmbH" abgeändert

2. Der Sitz der Zweigniederlassung wird ab dem 01.01.2011 von der Gemeinde Remich

22, rue Macher

L-5550 Remich

in die Gemeinde Schengen

38, Route du Vin

L-5495 Wintrange

verlegt.

3. Vom 01.12.2008 bis zum 31.12.2010 war die Zweigniederlassung Luxembourg ansässig in:

11, rue Neuve

L-5560 Remich

Remich, den 20.06.2011.

LINDNER Isoliertechnik und Industrieservice GmbH

38, route du Vin

L-5495 Wintrange Luxembourg

Herbert Schaitl / Arno Sonderfeld

Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2011087553/30.

(110096897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

GenMed Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.239.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There Appeared:

- Seisa Soparfi S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.999, here duly represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

- Mr. Bernard Goettle, residing at 3650 Annapolis Lane North Suite 180, Plymouth, MN 55447, United States of America, here duly represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch-Sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "GenMed Soparfi S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board

of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year.

Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

- Seisa Soparfi S.à r.l, here represented as mentioned above, subscribes to 9,375 (nine thousand three hundred seventy-five) shares. The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

- Mr. Bernard Goettle, here represented as mentioned above, subscribes to 3,125 (three thousand one hundred twenty-five) shares, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 13,724 (thirteen thousand seven hundred twenty-four Euro). The shares as well as the share premium have been fully paid up by a contribution in kind, as described hereafter, which Mr. Bernard Goettle declares to be at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Mr. Bernard Goettle against the issuance of shares in the Company is composed of industrial designs, this contribution being valued at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), which is the equivalent of EUR 16,849 (sixteen thousand eight hundred forty-nine Euro) further to the USD/EUR exchange rate of the European Central Bank as at 2 May 2011.

Valuation

The net value of this contribution in kind is valued at USD 25,000 (twenty-five United States Dollars), which is the equivalent of EUR 16,849 (sixteen thousand eight hundred forty-nine Euro) further to the USD/EUR exchange rate of the European Central Bank as at 2 May 2011.

Such value has been confirmed by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200,- (one thousand two hundred Euro).

Resolutions of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Julio Chiu, having his residing at 221, North Kansas, Suite 1209, El Paso, Texas 79901, United States of America.

2) Is appointed as category B manager:

- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

- Seisa Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des compagnies sous le numéro B 157.999, ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- M. Bernard Goettle, résidant à 3650 Annapolis Lane North Suite 180, Plymouth, MN 55447, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les « Statuts ») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «GenMed Soparfi S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De détenir, développer, gérer, mettre en valeur, transférer, vendre, acquérir, d'octroyer des licences, sous-traiter et/ou assigner de quelque manière que ce soit, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou tierce personne pour la considération que la Société jugera adaptée;

5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

6) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou

par télex, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/ peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libérations- Apports

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:

- Seisa Soparfi S.à r.l., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit à 9.375 (neuf mille trois cent cinquante) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

- M. Bernard Goettle, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit à 3.125 (trois mille cent vingt-cinq) parts sociales sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 13.724 EUR (treize mille sept cent vingt-quatre euros). Les parts sociales ainsi que la prime d'émission ont été entièrement payés en nature, comme décrit ci-après et M. Bernard Goettle déclare que l'apport en nature est à la disposition de la Société.

Description de l'Apport

L'apport effectué par M. Bernard Goettle contre l'émission des parts sociales de la Société est composé de designs industriels, cet apport est évalué à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) qui équivaut à 16.849 EUR (seize mille huit cent quarante-neuf euros) suivant le taux de change USD/EUR de la Banque Centrale Européenne au 2 mai 2011.

Evaluation

La valeur nette de l'apport en nature est évaluée à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains), ce qui équivaut à 16.849 Euros (seize mille huit cent quarante-neuf euros) suivant le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 2 mai 2011.

Cette valeur a été confirmée par le fondateur de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte et qui sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ 1.200,- EUR (mille deux cents Euros)

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- M. Julio Chiu, avec adresse professionnelle à 221, North Kansas, Suite 1209, El paso, Texas 79901, Etats-Unis d'Amérique;

2) Est nommé en tant que gérant de catégorie B:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011078628/580.

(110087308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Luxembourg Tobacco Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Dippach, 54A, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.739.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2011

L'Assemblée prend note que l'Actionnaire Unique décide de renommer Monsieur Joshua MEERAPPEL comme Administrateur de la société pour une durée indéterminée.

L'Assemblée prend également note que l'Actionnaire Unique décide de renommer Monsieur Georges DASSONVILLE comme délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Georges Dassonville

Fondé de Pouvoirs

Référence de publication: 2011087554/15.

(110096799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 124.083.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011087556/10.

(110096791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Lencor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.345.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a accepté la démission de Kohnen & Associés S.à r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60.219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087557/17.

(110096728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Lux Studio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.258.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique de Lux Studio S.A. prises en date du 25 mai 2011 que:
- la société Ernst & Young S.A., dont le siège social est situé 7, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour un mandat d'une année avec effet au 15.06.2010;

- Monsieur Eric Anselin, demeurant 43, rue du Chemin de Fer, L-7226 Helmsange, a été nommé en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087561/15.

(110097123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Neimann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.620.

—
Hiermit zeige ich Ihnen an, dass ich das Geschäftsführeramt der o. g. Gesellschaft mit sofortiger Wirkung niederlege.
Saarbrücken, den 04.08.2010.

Patrick Möhring.

Référence de publication: 2011087564/9.

(110096895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a accepté la démission de Kohnen & Associés S.à r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60.219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087566/17.

(110096733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ouvea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.443.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a accepté la démission de Kohnen & Associés S.à r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60.219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087567/17.

(110096732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pawor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.615.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087570/17.

(110096723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 17 juin 2011.
Certifié sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011087571/17.

(110096719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Purple Rose S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.670.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg à compter du 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme
Geert DIRKX
Administrateur Unique

Référence de publication: 2011087574/13.

(110096757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 100.339.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011

Les actionnaires de la société RF Hottinger Insurance Consulting S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 10 mai 2011.

Après divers échanges, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs, à savoir:

M. HOTTINGER Frédéric, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

M. GENIN Guy, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

M. ROZENCWAJG Elo, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Mme BERNARD Christine, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la société au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg à compter du 15 juin 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.

47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Christine BERNARD / Elo ROZENCWAJG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011087575/30.

(110096756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

—
Extrait des Résolutions prises par le gérant unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg à compter de ce 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Gérant Unique

Référence de publication: 2011087576/13.

(110096762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Reactor 7 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 130.502.

—
*Extrait des Résolutions de
l'Assemblée Générale Annuelle du 26 avril 2011*

Les actionnaires de la Sicav REACTOR 7 (la "sicav") se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle en son siège situé à Luxembourg, 47, boulevard Royal, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre en date du 5 avril 2011.

Divers propos sont échangés entre les membres, puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Laurent Guimard, demeurant au 3, place des Bergues, CH-1211 Genève,
 - Monsieur Elo Rozencwajg, demeurant au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Laurent Pichonnier, demeurant au 52, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,
 - Monsieur Franck Nogues, demeurant au 95, corniche Kennedy, F-13007 Marseille,
 - Monsieur Stéphane Ceaux-Dutheil, demeurant au 12, passage de la Folie, Regnault, F-75011 Paris,
 - Monsieur Jean-Pierre De Clercq, demeurant au 45, chemin de l'Herbe, B-1325 Donlez,
- ainsi que le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprise, PricewaterhouseCoopers, jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution:

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Sicav au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg à compter du 15 juin 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Jean-Pierre De Clercq / Elo Rozencwajg

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011087580/32.

(110096748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

S.F. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.171.

Monsieur François SCHAMMEL

12, Um Waisseraech

L-3317 BERGEM

Par la présente, je me permets de vous informer que je suis le conseil de Madame Sylvie SCHAMMEL, demeurant à L-3353 LEUDELANGE, 43, rue d'Esch.

Ma mandante me charge de vous informer qu'elle dénonce par la présente avec effet immédiat le siège de la société S.F.TRANS SARL, établie et ayant son siège social à L-3353 LEUDELANGE, 43, rue d'Esch. B145171

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Yves ALTWIES.

Référence de publication: 2011087583/14.

(110096877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Extrait des résolutions du conseil d'administration 13 octobre 2010

Démissionnaires:

Monsieur Olivier MAES, Administrateur,

représentant le Ministère des Affaires étrangères

6, Rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg,

Né à Nancy, le 23.01.1979

Mandat déterminé du 02.06.2010 jusqu'au 13.10.2010

Madame Yuriko BACKES, Administrateur,

représentant le Ministère des Affaires étrangères

6, Rue de l'Ancien Athenée L-1444 Luxembourg,

Né à Tokio, le 22.02.1970

Mandat déterminé du 02.06.2010 jusqu'au 13.10.2010

Remplaçants:

Monsieur Léon DELVAUX, Administrateur,

représentant le Ministère des Affaires étrangères

6, Rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg,

Né à Luxembourg, le 21.06.1975

Mandat déterminé du 13.10.2010 jusqu'à l'AG 2016

Monsieur Robert LAUER, Administrateur,

représentant le Ministère des Affaires étrangères

6, Rue de l'Ancien Athenée L-1144 Luxembourg,

Né à Luxembourg, le 31.01.1971

Mandat déterminé du 13.10.2010 jusqu'à l'AG 2016

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour Lux-Development S.A.

Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2011087498/34.

(110096721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sahelin Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.425.

—
Veuillez trouver, par la présente, ma démission de ma fonction d'administrateur de la Société SAHELIN IMPORT S.A., et ce à compter de ce jour.

Luxembourg, le 21/06/2011.

Ramin MONADJEMI.

Référence de publication: 2011087586/10.

(110097029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Schütz & Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 161.562.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch;

Ont comparu:

1) Monsieur Aloyse SCHÜTZ, maître-électricien, né à Esch-sur-Alzette le 25 avril 1953, matricule n° 1953 04 25 293, époux de Claudine Goedert, demeurant à L-3728 Rumelange, 109, Cité Hierzesprong;

2) Monsieur Tom RIES, maître-électricien, né à Ettelbruck le 16 janvier 1984, matricule n° 1984 01 16 215, célibataire, demeurant à L-9282 Diekirch, 17, rue du onze Septembre;

3) Mademoiselle Julie SCHWINNINGER, éducatrice diplômée, née à Ettelbruck le 9 juin 1986, matricule n° 1986 06 09 226, demeurant à L-9282 Diekirch, 17, rue du onze Septembre.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée**Art. 1^{er}.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SCHÜTZ & RIES S.A."**Art. 2.** Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.**Objet social****Art. 4.** La société a pour objet la construction d'installations électriques de tous genres ainsi que la vente et l'achat des produits de la branche

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Capital social**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000 €) euros. Il est divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze (75 €) euros chacune.**Forme et transmission des actions****Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social**Art. 7.** Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} juin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille douze.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Tom RIES, prénommé: sept cent quarante et un actions	741
Mademoiselle Julie SCHWINNINGER, prénommée soixante-cinq actions	10
Monsieur Aloyse SCHÜTZ, prénommé deux cent quarante-neuf actions	249
Total: actions	1000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements numéraires de sorte que le montant de 75.000 euros se trouve dès à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Tom RIES, prénommé;
Mademoiselle Julie SCHWINNINGER, prénommée;
Monsieur Aloyse SCHÜTZ, prénommé
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Kim RIES, employé privé, demeurant à L-9351 Bastendorf, 22, am Eck. né à Ettelbruck le 30 novembre 1985.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Tom RIES, maître-électricien, demeurant à L-9282 Diekirch, 17, rue du onze Septembre, prénommé.
- 6) Le siège social est établi à L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schütz, Ries, Schwinninger, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2011. Relation: DIE/2011/5337. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 juin 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011087587/137.

(110096742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Shessen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la

section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2011.
Certifié sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011087588/17.

(110097126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 68.761.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011087589/10.

(110096788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Tradboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011087591/10.

(110096794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

Le siège social est transféré au 17, Rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011087592/10.

(110096781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Vandelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.268.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a accepté la démission de Kohnen & Associés S.à r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60.219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011087593/17.

(110096736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Home Design Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3547 Dudelange, 4, rue Jacques Reifenberg.

R.C.S. Luxembourg B 161.607.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Patricia JAROCH, infirmière, née à Metz (France), le 7 septembre 1967 (no matricule 19670907786), demeurant à F-57240 Knuttange (France), 23, rue du Dr Gauthier;

Ici représentée par:

2.- Madame Myriam JAROCH, commerciale, née à Thionville (France), le 13 décembre 1968 (n ° matricule 19681213565), demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue Lothaire;

3.- Monsieur Jonathan PRIOUX, gendarme adjoint, né à Thionville (France), le 9 février 1992 (n ° matricule 19920209516), demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue Lothaire;

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HOME DESIGN SOLUTION S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion et la vente de meubles de cuisine, salle de bains, mobiliers, luminaires et tout article se référant à la décoration, la société pourra exercer également toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- Euros) divisé en TRENTE ET UN (31) actions d'une valeur nominale de CENT (100) EUROS chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signatures individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Dudelange, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 décembre et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Mademoiselle Patricia JAROCH, préдите:	50 actions
Madame Myriam JAROCH, préдите:	20 actions
Monsieur Jonathan PRIOUX, prédit:	30 actions
Total: CENT ACTIONS	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de VINGT CINQ POUR CENT (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

Mademoiselle Patricia JAROCH prédite;

Madame Myriam JAROCH, prédite;

Monsieur Jonathan PRIOUX, prédit;

Est nommée administrateur-délégué:

Madame Myriam JAROCH, prédite.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascal JAROCH, kiné, née le 29 mars 1966 à Metz, demeurant à Bousse (France), place August Miguette.

4.- Le siège social de la société est établi à L-3547 Dudelange, 4, rue Jacques Reifenberg.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jaroch, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 7 juin 2011. Relation: EAC/2011/7391. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 juin 2011.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2011087712/130.

(110097727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.800.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, acte publié au Mémorial C no 2474

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 7 S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2011092291/15.

(110103579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

I.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 3, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 71.719.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087716/11.

(110097785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Immo Nam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.590.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011087721/11.

(110097786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

I.S.I., Industry Services International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 29.892.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087723/11.

(110097805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Jardin D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.397.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092320/10.

(110103872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Jardin D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.397.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092321/10.

(110103883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Alex Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 80.880.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087617/11.

(110097794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

As Neelstudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3943 Mondercange, 3A, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 159.940.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087621/11.

(110097767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Capac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.440.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087642/11.

(110097773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Jardin D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.397.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092322/10.

(110103889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Jardin D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.397.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092323/10.

(110103895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Gelati SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5828 Fentange, 15, rue Gewaennchen.
R.C.S. Luxembourg B 112.805.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011087694/11.

(110097787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Worldwide Lotus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 150.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011

- L'assemblée a acceptée la démission de Kohnen & Associés S.à.r.l. de son mandat de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SàRL, domiciliée au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B no 60219, avec effet au 14 juin 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2011.
Certifié sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011087596/17.

(110097124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Machal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.
Pour: MACHAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Nathalie Paquet-Gillard

Référence de publication: 2011092351/15.

(110103459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Abate Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.278.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011087607/11.

(110097796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.598.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Benoît SOUGNE, consultant IT, né à Liège (Belgique), le 6 juillet 1973, demeurant à B-4920 Aywaille (Belgique), 18C, Ernonheid-Village.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance dans le domaine de l'informatique ainsi que la prestation de services dans ce domaine.

Elle a également pour objet le commerce de tout matériel informatique.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers nus ou meublés situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle aura en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle (brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles...).

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Benoît SOUGNE, consultant IT, demeurant à B-4920 Aywaille (Belgique), 18C, Ernonheid-Village, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, du ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,-EUR.

Décisions de l'Associé Unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40 rue du Fossé.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Benoît SOUGNE, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Sougne, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce études sociétés.

Hesperange, le 22 juin 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011087784/107.

(110097638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Résidence du château S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Differdange, 17, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 2.441.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087783/11.

(110097802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

SADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 103.997.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087793/11.

(110097777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

T.B.C., Tiffany Business Centre S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 108.701.

L'an deux mil onze, le premier avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TIFFANY BUSINESS CENTRE S.A.", en abrégé "T.B.C." avec siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 10 avril 2000 numéro 270, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 10 novembre 2010 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 108.701.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures et sous la présidence de Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant à Bastogne (Belgique), lequel fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire, Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant à La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, Belgique

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. modification de l'objet social

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence modifie l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle aura également pour objet:

- la gestion administrative et commerciale de toutes autres sociétés,
- l'exploitation et la gestion de centres d'affaires,

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Servais, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 avril 2011 - WIL/2011/276 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011090093/72.

(110098408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Securité Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.949.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011087794/11.

(110097798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.